

CONTRAT DE VILLE EVREUX PORTES DE NORMANDIE -AXES STRATEGIQUES 2023

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (services de l'État, collectivités, acteurs associatifs) en faveur des habitants des quartiers politique de la ville permet d'agir sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement économique.

Initialement conclu sur la période 2014-2020, les contrats de ville ont été prorogés de 2 ans par la loi de finances pour 2019. Au regard de l'évaluation nationale des contrats de ville conduite en 2022 et de la réflexion menée sur l'avenir des contrats de ville en cours, une nouvelle prorogation pour 2023 a été actée.

En tout état de cause, la programmation 2023 devra permettre de renforcer les efforts engagés en mobilisant l'ensemble des acteurs autour de plusieurs axes prioritaires que sont :

Axe	Exemples d'actions
Santé	Actions valorisant l'équilibre alimentaire, le sport, le bien être, l'éducation à la santé, la lutte contre les addictions.
Emploi	Réduction des freins périphériques à l'emploi (garde d'enfant, soutien aux horaires décalés, sensibilisation à la valeur du travail, rencontre avec les employeurs, accompagnement vers l'emploi, développement de stages d'apprentissage linguistique à visée sociale et professionnelle, sensibilisation sur les métiers en tension.
Transition écologique	Éducation à l'environnement et au tri sélectif, jardins partagés, lutte contre le gaspillage, sobriété énergétique, verdissement des cours d'écoles notamment.
Renforcement de l'accès aux droits et aux services publics	Actions favorisant la médiation, les démarches « d'aller vers », la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique.
Citoyenneté	Actions favorisant la transmission des valeurs de la République et la laïcité, la participation citoyenne notamment celle des jeunes, le développement de l'esprit critique, la promotion de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre toutes les discriminations.
Éducation, sport et culture	Lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement à la parentalité, actions favorisant l'expression culturelle, pratiques sportives favorisant la mixité, les rencontres entre habitants, l'épanouissement personnel.
Lien social et lutte contre l'isolement social	Actions favorisant le bien vivre ensemble, l'animation de la vie locale, les liens intergénérationnels et la lutte contre l'isolement.
Mobilité	Santé, emploi, lien social, accès au sport et à la culture.

CRITERES D'EXAMEN DES DEMANDES

L'État et Evreux Portes de Normandie s'attacheront particulièrement aux conditions de mise en œuvre et de réussite des actions, à travers les points suivants :

L'évaluation du projet

Une attention particulière devra être portée sur l'évaluation des projets, notamment par la mise en place de critères et d'indicateurs en adéquation avec le diagnostic initial.

Le respect des principes de la République

A l'occasion de l'instruction des dossiers des porteurs de projets, une vigilance particulière sera portée à la prise en compte des dispositions de l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Ce dernier prévoit en effet que :

« Toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention au sens de l'article 9-1 auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain :

1° A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;

2° A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;

3° A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. »

Le ciblage des habitants des quartiers de la géographie prioritaire

- Modalités de repérage et de mobilisation des publics

La structuration du projet

- Identification des besoins sociaux locaux
- Adaptation et pertinence du projet au regard des besoins repérés
- Inscription du projet dans une démarche structurante pour le territoire et les publics
- Cohérence et complémentarité territoriale de l'action
- Mobilisation partenariale autour de l'action
- Modalités d'implication des habitants dans le projet

Les compétences déployées

- Structuration de l'association porteuse (encadrement, travail en réseau, expérience dans le domaine ou champ thématique)
- Qualification et compétence des intervenants dans la mise en œuvre de l'action

Le financement du projet

- Adaptation du plan de financement et mobilisation des crédits de droit commun

CALENDRIER

- **1^{er} décembre 2022** : lancement de l'appel à projets
- **19 janvier 2023** : date limite de dépôt des demandes

